

SÉANCE ORDINAIRE DES MAIRES DE LA MRC JARDINS-DE-NAPIERVILLE,
LE 14 JUILLET 2021, À 19 H.

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville tenue en présentiel mercredi, le 14e jour du mois de juillet 2021 à 19h00 et à laquelle ont participé :

- Monsieur Jean Cheney, maire
- Madame Sylvie Gagnon-Breton, mairesse
- Monsieur Ronald Lécuyer, maire
- Madame Chantale Pelletier, mairesse
- Monsieur Drew Somerville, maire
- Monsieur Lucien Bouchard, maire suppléant
- Monsieur Robert Duteau, maire
- Monsieur Jean-Guy Hamelin, maire
- Monsieur Guy-Julien Mayné, maire
- Madame Lise Sauriol, mairesse

Le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville agissant avec quorum sous la présidence de Monsieur Yves Boyer, maire et Préfet.

Monsieur Rémi Raymond, directeur général, participe également.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU PRÉFET

Monsieur Yves Boyer, préfet, déclare la séance ouverte, il est 19h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-07-153

IL EST PROPOSÉ par Mme Sylvie Gagnon-Breton, appuyé par M. Jean Cheney et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 juillet 2021 et ce, avec varia ouvert, tel que reproduit ci-dessous.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU PRÉFET**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ORDRE DU JOUR**
- 4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 4.1 Séance ordinaire du 12 mai 2021
- 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 5.1 Approbation des comptes à payer
 - 5.2 Modification de la résolution 2020-12-220 - Adoption des taux horaires et de locations de salles pour 2021
 - 5.3 Financement du Service 211- Demande d'appui
 - 5.4 Aménagement de traverses piétonnes, municipalité de Saint-Édouard - Demande d'appui
 - 5.5 Octroi de contrat – Travaux de pavage 2021 – Le Sentier du Paysan
 - 5.6 Contribution financière au Conseil des Arts et des Lettres (CALQ)
- 6. RÉGLEMENTATION**
- 7. AMÉNAGEMENT ET CONFORMITÉ SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ**
 - 7.1 Règlement V654-2021-15 (zonage), ville de Saint-Rémi
 - 7.2 Règlement V654-2021-18 (zonage), ville de Saint-Rémi
 - 7.3 Règlement 1202-2021 (zonage), municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur
 - 7.4 Règlement 499 (zonage), municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville
- 8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 8.1 Acquisition de dix-huit (18) tablettes électroniques pour la prévention des incendies
- 9. CULTUREL ET SOCIAL**
- 10. ENVIRONNEMENT**
- 11. COURS D'EAU**
- 12. INFORMATIONS**
 - 12.1 Suivi préfecture
- 13. DIVERS**
- 14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

3. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ORDRE DU JOUR

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séance ordinaire du 9 juin 2021

2021-07-154 IL EST PROPOSÉ par Mme Chantale Pelletier, appuyé par Mme Lise Sauriol et résolu unanimement :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 juin 2021.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 Approbation des comptes à payer

2021-07-155 IL EST PROPOSÉ par M. Robert Duteau, appuyé par M. Guy-Julien Mayné et résolu unanimement :

QUE la liste des déboursés pour la période du 10 juin 2021 au 14 juillet 2021 totalisant 237 428,91\$ soit approuvée ;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

5.2 Modification de la résolution 2020-12-220 - Adoption des taux horaires et de locations de salles pour 2021

2021-07-156 CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'ajustement du taux horaire suite à l'embauche d'un nouvel employé au poste de préventionniste;

PAR CONSÉQUENT :

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Guy Hamelin, appuyé par M. Lucien Bouchard et résolu unanimement :

D'AMENDER la résolution 2020-12-220 afin de modifier le taux horaire du préventionniste à 45\$/l'heure, rétroactif au 1^{er} mai 2021;

QUE la présente résolution soit rétroactive au 1^{er} mai 2021.

5.3 Financement du service 211 - Demande d'appui

2021-07-157 CONSIDÉRANT QUE le financement fédéral d'urgence obtenu dans le cadre de la COVID-19, qui a permis de déployer le service dans notre région, vient à échéance le 30 juin prochain ;

CONSIDÉRANT QUE sans le financement additionnel, précisé dans le mémoire, déposé en février dernier au gouvernement du Québec dans le cadre des consultations prébudgétaires 2021-2022, l'intégralité du service 211 ne pourra se maintenir sur notre territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la ligne d'inforéférence sociale 2-1-1, le clavardage ainsi que le potentiel de la base de données des 12 000 ressources communautaires répertoriées sur le site 211 sont à risque, faute de ressources disponibles pour offrir ces services ;

CONSIDÉRANT la pertinence du service 211 pour donner une réponse rapide et fiable aux citoyens, et faciliter le travail de tous les intervenants du milieu de la santé, des services sociaux et de l'ensemble des réseaux et organismes communautaires ;

PAR CONSÉQUENT :

IL EST PROPOSÉ par M. Ronald Lécuyer, appuyé par M. Jean Cheney et résolu unanimement :

DE DEMANDER au gouvernement du Québec d'apporter un soutien financier au 211 tel que formulé dans le mémoire présenté en février dernier à cet effet.

5.4 Aménagement de traverses piétonnes, municipalité de Saint-Édouard - Demande d'appui

2021-07-158 CONSIDÉRANT les résolutions 21-06-106 et 21-06-107 adoptées par la municipalité de Saint-Édouard concernant l'aménagement de traverses piétonnes;

CONSIDÉRANT QUE les aménagements demandés visent à assurer la sécurité des enfants et des familles qui circulent des quartiers résidentiels aux institutions et aux commerces de la municipalité et à favoriser le transport actif;

IL EST résolu unanimement :

D'APPUYER la municipalité de Saint-Édouard, dans ses démarches auprès du Ministère des Transports du Québec pour l'aménagement de traverses piétonnes sur la rue Principale afin d'assurer la sécurité des usagers ;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au Ministère des Transports du Québec et à la Fédération québécoise des municipalités, à Madame Claire Isabelle, députée de Huntingdon et à Madame Danielle McCann, députée de Sanguinet.

5.5 Octroi de contrat – Travaux de pavage 2021 – Le Sentier du Paysan

2021-07-159

CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé par appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des soumissions pour le Devis de pavage 2021 Le Sentier du Paysan, CYC-2021-01;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT QUE la subvention obtenue provenant du FRR- Volet 1 au montant de 40 050\$;

PAR CONSÉQUENT :

IL EST PROPOSÉ par M. Lucien Bouchard, appuyé par M. Robert Duteau et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat de Pavage 2021 Le Sentier du Paysan, CYC-2021-01 au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Les Pavages MCM au montant de 104 254.96\$ taxes incluses;

D'APPROPRIER la somme de 17 000\$ des surplus non affectés.

Les crédits sont disponibles relativement aux dépenses susmentionnées au poste budgétaire 23-080-20-721-00 et sous réserve d'une appropriation d'un montant de 17 000\$ provenant des surplus non affectés.

5.6 Contribution financière au Conseil des Arts et des Lettres (CALQ)

2021-07-160

CONSIDÉRANT QUE l'entente sectorielle signée entre le Conseil des Arts et des Lettres du Québec (CALQ) et les partenaires territoriaux que sont les MRC, dans le cadre de l'entente de la Montérégie-Ouest prévoit une contribution sur 3 ans dont 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023;

CONSIDÉRANT QUE la cotisation 2021-2022 est de 5 000\$;

CONSIDÉRANT QUE l'enveloppe budgétaire – entente sectorielle du FRR – Volet 2 est dédiée à ce type d'entente; PAR CONSÉQUENT :

IL EST PROPOSÉ par M. Guy-Julien Mayné, appuyé par M. Ronald Lécuyer et résolu unanimement :

D'APPROPRIER la somme de 5 000\$ à même l'enveloppe budgétaire FRR-Volet 2 Entente sectorielle afin de payer la contribution annuelle pour 2021-2022;

D'AUTORISER le paiement de 5 000\$ à la MRC de Beauharnois-Salaberry, gestionnaire de l'entente.

Les crédits sont disponibles pour l'année 2021 relativement aux dépenses susmentionnées au poste budgétaire 1-02-700-20-952-00.

6. RÉGLEMENTATION

7. AMÉNAGEMENT ET CONFORMITÉ SADR

7.1 Règlement V654-2021-15 (zonage), ville de Saint-Rémi

2021-07-161 CONSIDÉRANT l'adoption, par la Ville de Saint-Rémi, du règlement V654-2021-15 amendant le Règlement de zonage V654-2017-00;

CONSIDÉRANT QUE le règlement V654-2021-15 a pour objet de modifier le plan de zonage et la grille d'usages de la zone AR.03;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'art. 36 de la L.A.U, dans les 45 jours de la transmission d'un plan ou d'un règlement, le conseil de la MRC doit examiner et approuver sa conformité aux objectifs du SADR et aux dispositions du document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse effectuée par Francis Doyon, coordonnateur à l'aménagement de la MRC des Jardins-de-Napierville, stipule que ledit règlement est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville;

PAR CONSÉQUENT :

IL EST PROPOSÉ par Mme Sylvie Gagnon-Breton, appuyé par Mme Chantale Pelletier et résolu unanimement:

D'APPROUVER le règlement V654-2021-15 de la Ville de Saint-Rémi;

D'AUTORISER le directeur général secrétaire-trésorier à délivrer le certificat de conformité à cet effet.

7.2 Règlement V654-2021-18 (zonage), ville de Saint-Rémi

2021-07-162 CONSIDÉRANT l'adoption, par la Ville de Saint-Rémi, du règlement V654-2021-18 amendant le Règlement de zonage V654-2017-00 ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement V654-2021-18 a pour objet d'encadrer l'installation d'ouvrage de captage d'eau souterraine dans le secteur urbain;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'art. 36 de la L.A.U, dans les 45 jours de la transmission d'un plan ou d'un règlement, le conseil de la MRC doit examiner et approuver sa conformité aux objectifs du SADR et aux dispositions du document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse effectuée par Francis Doyon, coordonnateur à l'aménagement de la MRC des Jardins-de-Napierville, stipule que ledit règlement est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville;

PAR CONSÉQUENT :

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Guy Hamelin, appuyé par M. Drew Somerville et résolu unanimement:

D'APPROUVER le règlement V654-2021-18 de la Ville de Saint-Rémi;

D'AUTORISER le directeur général secrétaire-trésorier à délivrer le certificat de conformité à cet effet.

7.3 Règlement 1202-2021 (zonage), municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur

2021-07-163 CONSIDÉRANT l'adoption, par la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur, du règlement 1202-2021 amendant le règlement de zonage 1200-2018;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 1202-2021 a pour objet de permettre un type d'implantation « Isolé » et « Jumelé » dans la zone H-11 du périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'art. 36 de la L.A.U, dans les 45 jours de la transmission d'un plan ou d'un règlement, le conseil de la MRC doit examiner et approuver sa conformité aux objectifs du SADR et aux dispositions du document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse effectuée par Francis Doyon, coordonnateur à l'aménagement de la MRC des Jardins-de-Napierville, stipule que ledit règlement est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville;

PAR CONSÉQUENT :

IL EST PROPOSÉ par Mme Lise Sauriol, appuyé par M. Ronald Lécuyer et résolu unanimement:

D'APPROUVER le règlement 1202-2021 de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur;

D'AUTORISER le directeur général secrétaire-trésorier à délivrer le certificat de conformité à cet effet.

7.4 Règlement 499 (zonage), municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

2021-07-164

CONSIDÉRANT l'adoption, par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville, du règlement 499 amendant le Règlement de zonage 452;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 499 a pour objet d'encadrer les zones où des maisons mobiles sont présentes, ajouter la notion de marge avant secondaire sur la montée Douglass et modifier les normes de lotissements de la zone R-208, afin que les terrains soient plus grands.

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'art. 36 de la L.A.U, dans les 45 jours de la transmission d'un plan ou d'un règlement, le conseil de la MRC doit examiner et approuver sa conformité aux objectifs du SADR et aux dispositions du document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse effectuée par Francis Doyon, coordonnateur à l'aménagement de la MRC des Jardins-de-Napierville, stipule que ledit règlement est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville;

PAR CONSÉQUENT :

IL EST PROPOSÉ par Mme Sylvie Gagnon-Breton, appuyé par M. Lucien Bouchard et résolu unanimement:

D'APPROUVER le règlement 499 adopté de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville;

D'AUTORISER le directeur général secrétaire-trésorier à émettre le certificat de conformité à cet effet.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Achat de dix-huit (18) tablettes électroniques pour la prévention des incendies

2021-07-165

CONSIDÉRANT l'acquisition en 2019 du module *Ultramobile*, permettant de faire des inspections via une tablette électronique;

CONSIDÉRANT la volonté d'optimiser le temps de travail des préventionnistes afin qu'ils puissent avoir un accès direct aux données et de pouvoir remplir les rapports d'inspection électroniquement, que ce soit en télétravail ou bien sur les lieux des inspections;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a reçu une aide concernant la pandémie de la COVID-19 et que les dépenses s'inscrivent dans les critères établis par ladite aide;

CONSIDÉRANT la soumission d'ITGS Inc. au montant de 25 155,37\$, taxes incluses ;

PAR CONSÉQUENT :

IL EST PROPOSÉ par M. Ronald Lécuyer, appuyé par M. Jean Cheney et résolu unanimement:

D'AUTORISER l'acquisition de dix-huit (18) tablettes électroniques au montant de 25 155,37\$ taxes incluses ;

Qu'à la suite de l'obtention de la subvention COVID-19, les crédits sont disponibles relativement aux dépenses susmentionnées au poste budgétaire 4-02-220-00-670 pour un coût net de 3 829\$ et 1-02-220-00-959 pour un coût net de 19 144\$.

10. ENVIRONNEMENT

11. COURS D'EAU

12. INFORMATIONS

13. DIVERS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-07-166 L'ORDRE DU JOUR étant épuisé, il est proposé par Mme Sylvie Gagnon-Breton, appuyé par M. Jean-Guy Hamelin et résolu unanimement:

QUE la séance soit levée à 19h10.

Yves Boyer
Préfet

Rémi Raymond
Directeur général et
Secrétaire-trésorier